



**23.3693 Surexposition des enfants en ligne (sharenting et commercialisation d'images). Pour une garantie du respect du droit à l'image et du droit du travail**

Les images et vidéos anodines publiées sur Internet peuvent aisément être transformées en matériel pédocriminel. Des mineurs sont blessés et même victimes de chantage par le biais de telles images détournées. La Confédération doit trouver des moyens de mieux protéger les enfants.

**Yvonne Feri**, Présidente du Conseil de fondation Protection de l'enfance Suisse, ancienne conseillère nationale

**Protéger les enfants,  
 les rendre forts!**

**Nous sommes la voix  
 des enfants en Suisse.**

**Protection de l'enfance Suisse**

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne  
 Téléphone +41 31 384 29 29

www.protectionenfance.ch  
 info@protectionenfance.ch

/protectionenfancesuisse  
 /protectionenfancesuisse  
 /protectionenfancesuisse  
 /kinderschutzschweiz



**Chères et chers collègues,**

Les enfants ne doivent jamais être victimes d'abus, que ce soit dans un club sportif ou une paroisse. Si les organisations ont l'obligation d'élaborer des stratégies de protection, elles devront analyser leurs risques internes et prendre les mesures qui s'imposent. Je vous invite à approuver les motions 23.4191 à 23.4196 afin que les enfants soient mieux protégés par des stratégies de protection contre la violence dans toutes les institutions.

**Patricia von Falkenstein**, conseillère nationale

RECOMMANDATION

DATE	OBJET
11.09. 24.3472	<b>Po. CAJ-N : Abus sexuels dans les structures d'accompagnement des personnes vulnérables en Suisse</b> Afin de renforcer dans une perspective d'avenir la prévention de la violence sexuelle envers des enfants, il faut que les cas commis dans le passé fassent l'objet d'un examen minutieux. ✓
11.09. 23.4194	<b>Mo. von Falkenstein : Stratégies de protection pour la prévention des abus dans les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes</b> Afin que les enfants soient protégés rapidement, le Conseil fédéral est chargé de proposer un plan de mesures permettant d'avancer dans la mise en œuvre de concepts de protection de l'enfant au niveau national. ✓
12.09. 24.3479	<b>Po. CIP-N : Protection des droits en matière numérique</b> Les enfants et les jeunes sont exposés à divers risques dans l'espace numérique. Leur intégrité doit y être pleinement protégée. ✓
25.09. 23.3693	<b>Mo. (Python) Mahaim : Surexposition des enfants en ligne (sharenting et commercialisation d'images)</b> Des mesures sont nécessaires contre le partage public et parfois excessif d'images représentant des enfants : elles tombent bien trop facilement et souvent entre des mains inappropriées. ✓
26.09. 23.4450	<b>Mo. Revaz : Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale</b> La prévention de la pauvreté protège les enfants des désavantages sociaux et est essentielle pour un développement sain. ✓

CN

CE

Mercredi 11 septembre

24.3472

Postulat Conseil national (CAJ-N)



## Abus sexuels dans les structures d'accompagnement des personnes vulnérables en Suisse

Les organisations qui s'occupent d'enfants ont une responsabilité particulière quant à leur protection contre la violence sexuelle au sein de leurs propres structures. Afin d'assurer une prévention efficace, il est important que les églises, les fédérations sportives, les structures d'accueil d'enfants en bas âge ainsi que les écoles et les associations traitent les cas de violence sexuelle commis par le passé en leur sein. Pour éviter de tels cas à l'avenir, il faut élaborer et mettre en œuvre des mesures structurelles efficaces telles que des stratégies de protection. Le Conseil fédéral doit apporter de la transparence sur l'ampleur réelle d'un tel traitement et préciser le besoin de légiférer.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande de suivre la commission et d'adopter la motion.**

Mercredi 11 septembre

23.4194

Motion von Falkenstein



## Stratégies de protection pour la prévention des abus dans les organisations travaillant avec des enfants et des jeunes

L'on constate régulièrement que des enfants et des jeunes subissent de la violence précisément là où ils devraient être bien pris en charge. En raison d'un rapport de dépendance, les personnes concernées sont souvent particulièrement démunies. Il n'existe actuellement aucune base légale nationale obligeant les organisations qui travaillent avec des enfants et des jeunes à développer des mesures de prévention appropriées et efficaces contre la violence physique, psychologique ou sexuelle. Les différences étant très grandes au niveau cantonal, des stratégies de protection contraignantes nécessitent une base nationale. Cette motion qui va plus loin que le postulat 24.3472 demande une réflexion globale quant à des mesures législatives et autres, afin de combler les lacunes actuelles dans la prévention de la violence.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande d'adopter cette motion ainsi que les motions de teneur identique (23.4191 – 23.4196).**

Jeudi 12 septembre

24.3479

Postulat Conseil national (CIP-N)



## Protection des droits en matière numérique

La protection des droits individuels en matière numérique ne se limite pas à la protection des données. Il s'agit aussi de protéger la sphère privée ainsi que l'intégrité et la dignité des personnes. Le besoin d'agir est particulièrement grand pour les enfants qui sont exposés à de multiples risques dans l'espace numérique : sur des applications de médias sociaux populaires, les enfants sont souvent incités par le programme lui-même à ajouter des adultes inconnus comme amis et à rendre leurs propres contacts visibles. Le lieu où ils se trouvent est même automatiquement affiché en temps réel à tous les « amis » dans certaines applications si cette fonction n'est pas désactivée manuellement. L'intégrité physique, psychique et sexuelle des enfants et leur droit à la protection de leur personnalité doivent être protégés. Afin de combler des lacunes dans le cadre légal et d'assurer une sécurité juridique maximale, un état des lieux de la protection des droits dans l'espace numérique s'impose.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande de suivre la commission et d'approuver le postulat.**

Mercredi 25 septembre

23.3693

Motion (Python) Mahaim



## Surexposition des enfants en ligne (sharenting et commercialisation d'images). Pour une garantie du respect du droit à l'image et du droit du travail

Les influenceur·euse·s qui gagnent de l'argent et de la notoriété sur les réseaux sociaux avec des photos et vidéos de leurs enfants agissent dans un cadre légal qui n'est dans une large mesure pas réglementé. Comme le Conseil fédéral l'a écrit dans sa réponse, « on ne peut pas considérer que les enfants exposés soient des travailleurs (...) ». Ils sont cependant exposés et doivent être protégés. Même si l'ordonnance mentionnée par la motionnaire est inadéquate à cet effet, il faut une réglementation qui place le bien et la protection de l'enfant contre l'exploitation commerciale par les parents au centre des préoccupations. La motion pose des questions importantes en matière de protection des droits de la personnalité des enfants. Les réponses à celles-ci devront de ce fait au moins faire l'objet d'un approfondissement dans un rapport en réponse à un postulat.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande d'adopter la motion.**

Jeudi 26 septembre

23.4450

Motion Revaz



## Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale

Le taux d'enfants concernés par la pauvreté reste trop élevé en Suisse. Selon la statistique de l'OFS sur les familles en 2021, près d'un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale sont des mineurs. En 2022, l'OFS a communiqué un taux de pauvreté de 6,3 % pour les enfants âgés jusqu'à 17 ans. Si les enfants grandissent dans des appartements bon marché, mais trop petits, il leur manque des espaces de retrait pour étudier en toute tranquillité ou pour inviter des amis chez eux. Cela peut avoir un impact négatif sur leur santé psychique. La pauvreté met en péril les droits des enfants à l'éducation et à la participation sociale. Dans son rapport relatif à l'évaluation de la plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du 19 juin 2024, le Conseil fédéral a confirmé son objectif de réduire le taux de pauvreté en Suisse d'ici 2027. Il est certainement judicieux de poursuivre le programme de prévention qui a fait ses preuves et d'élaborer en outre une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Il serait important que cette stratégie mette l'accent sur le bien-être des enfants.

→ **Protection de l'enfance Suisse recommande d'approuver la motion ainsi que la motion Stocker (23.4454) de teneur identique.**